

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le samedi 27 novembre 2021 à 11 h 30, sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Sont présents:

Monsieur le maire, Robert Leclerc

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Claude Larocque
Éric Jodoin
Kelly Huard
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne

Est également présente à la séance, madame:

Caroline Dubois, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 11 h 30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé :

1. Constatation de l'avis convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Volet 2 : Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

1.2 Volet 2 : Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT LE rapport déposé par le firme FBE (Bernard Experts) portant sur l'évaluation de la compensation pour chaque producteur agricole ou propriétaire touché par les restrictions d'épandage près des puits selon le *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* (PPASEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter la demande d'aide financière au MELCC afin de compenser les pertes financières des agriculteurs admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QU'un seul agriculteur, soit M. Gilson, est admissible à ce programme, et ce, pour un montant de 48 403,00 \$, calculé par la firme FBE;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la firme FBE continue son mandat et dépose la demande de compensation financière auprès du MELCC;

QUE monsieur Michael Bernier soit autorisé à signer les documents reliés à cette demande;

QUE la compensation financière à l'agriculteur lui soit versée suite à l'acceptation de la demande au MELCC;

QUE tous les frais inhérents à ce programme soient remboursés à la Municipalité suite à l'acceptation de la demande au MELCC.

ADOPTÉE

2. Divers

3. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

350-11-2021

4. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 11 h 40.

ADOPTÉE

Robert Leclerc
Maire

Caroline Dubois
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Caroline Dubois directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.